

TOUT AU NORD DES TROPIQUES : *UNE ARCHITECTURE MODERNE À BRUXELLES*

Christine Schaut

203

INTRODUCTION

La question de l'appropriation de l'architecture moderne, entendue comme activité visant à rendre propre à soi quelque chose et à le rendre personnel au-delà de toute notion de propriété légale (Serfaty-Garzon, 2003), se pose avec acuité dans les pays du Sud qui vécurent une double imposition : celle du pouvoir colonial tentant de naturaliser le modèle culturel du pays colonisateur auprès des colonisés (Mbembe, 2000) et celle du modèle architectural moderne à forte prétention universaliste, mais dont l'histoire est pourtant fortement ancrée dans les contextes occidentaux (Genard, 2007). Cet article se propose d'effectuer un retour tout d'abord géographique, mais aussi sociohistorique et socio-anthropologique, sur cette histoire en posant la question de l'appropriation de l'architecture moderne et de l'attachement qu'elle peut suggérer dans un des pays qui l'ont vu naître (si tant est que l'on puisse isoler aussi aisément les lieux de naissance de tout mouvement architectural, les influences, les congruences, les invariants structuraux ne cessant d'en flouter sans cesse les frontières) et se déployer : la Belgique, elle-même pays colonisateur en Afrique centrale. Si la double imposition évoquée ci-dessous n'y eut pas lieu, l'article soutient néanmoins l'idée, fortement inscrite dans la sociologie de l'espace, selon laquelle il y existe aussi un décalage entre les intentions exhibées par des architectes modernes soucieux d'inventer une forme radicalement nouvelle d'habiter en opposition aux formes préexistantes et la manière dont ses usagers l'occupent dans leur quotidien, en parlent

et s’y attachent (Lefèvre, 1974). L’homme ordinaire invente, sans trop le savoir, des manières de faire qui, selon de Certeau, « constituent les mille pratiques par lesquelles des utilisateurs se réapproprient l’espace organisé par les techniques de la production socioculturelle » et qui « en détournent le fonctionnement par une multitude de tactiques articulées sur les détails du quotidien » (de Certeau, 1980 : 14). Cet article se propose de dégager toute l’épaisseur de ces manières de faire ordinaires au travers de l’étude des logiques de l’attachement (Hennion, 2004) que les habitants de la Cité Modèle, un des symboles de l’architecture moderne en Belgique, dont la critique fut aussi démesurée que l’enthousiasme qui la soutint, mettent en œuvre. L’article fait ainsi l’hypothèse que ces habitants peuvent aussi s’y attacher positivement, relativisant par la même occasion la portée de la critique radicale faite aux logements collectifs modernes.

C’est donc par un territoire du proche (Schwartz, 1990) que ces questions et hypothèses sont traitées : la Cité Modèle – ensemble de logements sociaux – construite durant les années 1960 à Bruxelles à l’occasion de l’Exposition universelle de 1958. L’article se construit en plusieurs temps. Après en avoir brièvement décrit l’histoire, il présente tant les présupposés idéologiques de l’architecture moderne que ceux qui soutiennent sa critique. Dans un troisième temps, il expose les logiques d’attachement et les représentations que construisent les habitants à son égard, lesquels interrogent les termes du débat contemporain sur l’architecture moderne.

I. UNE HISTOIRE COURTE DE LA CITÉ MODÈLE À LAEKEN

À Bruxelles et en Belgique, comme d’ailleurs dans d’autres pays d’Europe du Nord, l’habitat social se développe essentiellement après la Première Guerre mondiale (Van Loo, 2003). La « société nationale d’habitation à loyer modéré » belge est créée en 1919 et produit les premiers logements sociaux qui sont des maisons de rapport. Très vite, l’habitat social se révèle un champ d’expérimentation pour les architectes modernes, par ailleurs exclus des opérations de reconstruction des villes belges dans l’après- Première Guerre mondiale. Les cités-jardins en sont les premières expressions architecturales (Van Loo, 2003 ; Schaut, 2012). En 1930, en pleine crise économique, le 3^e Congrès international d’architecture moderne (Ciam) préconise le logement collectif en hauteur comme solution au problème de l’habitat. Ce n’est pourtant qu’au sortir de la Seconde Guerre mondiale et alors qu’une partie de la classe politique, catholique, favorise l’accès à la propriété de la classe ouvrière par l’entremise de la loi de Taysse en 1948 (Smets, 1977) que le modèle du logement social collectif moderne trouve un écho dans le monde politique socialiste et parmi les bailleurs sociaux dont l’organisation obéit aux logiques partisans communales. Entre 1950 et 1970, cette proximité va donner naissance à la majorité des logements

sociaux obéissant aux principes de l'architecture moderne : construction en hauteur de tours et de barres, orientation optimale, construction sur dalle encourageant la séparation des circulations routières et piétonnes, dégagement du site par rapport à son environnement immédiat, production très standardisée, voire préfabriquée, d'éléments architecturaux, présence d'équipements collectifs... (Van Loo, 2003). Les ensembles les plus remarquables de cette époque sont l'unité d'habitation du Kiel à Anvers édifiée dès 1951 par Renaat Braem, la cité d'habitation de Droixhe à Liège construite à partir de 1951 par le groupe Egau et la Cité Modèle. Cette dernière est portée par Fernand Brunfaut, architecte, député socialiste et président du Foyer laekenois, société communale de logements sociaux, qui profite de l'élan que constitue l'Exposition universelle de 1958 à Bruxelles pour concrétiser le projet de construire une cité sociale répondant aux principes modernes. Il s'agit aussi, pour lui, de « maintenir et de ramener les travailleurs socialistes à Bruxelles I et II où nous sommes, faut-il le dire, le parti le plus fort au Conseil communal » (Bernard *et al.*, 2008 : 50).

Aux confins septentrionaux de Bruxelles et à proximité du site du Heysel qui accueille l'Exposition universelle de 1958, la Cité Modèle occupe 17 hectares, jusqu'alors essentiellement constitués de terrains agricoles et appartenant à des particuliers et à des institutions publiques comme la Ville de Bruxelles ou encore la Commission d'aide publique bruxelloise (Bernard, *op.cit.* : 55). Plusieurs architectes, choisis selon des critères à la fois géographiques et idéologiques, participent au projet, dont le plus connu est Renaat Braem qui lui donne sa « patte architecturale ». S'il peut en être considéré comme le concepteur principal, c'est Raymond Stenier qui en assurera la réalisation effective.

Au moment de l'Exposition universelle, la cité est loin d'être prête : aucune des tours et des barres n'est construite. Il faudra attendre 1963 pour que les premières d'entre elles sortent de terre. Quant aux dernières, elles seront édifiées en 1972 (Bernard, *op. cit.* : 78). Entre-temps, la construction de quatre-vingt-six maisons individuelles et de la plupart des équipements collectifs prévus (chapelle, écoles, salle de gymnastique, café-restaurant...), estimée trop coûteuse par le Foyer laekenois et la Société nationale du logement, est abandonnée à l'exception de la cité culture, du centre culturel local, de la station-service et du centre commercial (Bernard, *op. cit.* : 80). À la fin du programme de construction, au début des années 1970, elle abrite mille deux cents logements et accueille plus de 2 000 personnes (Dekeuleneer, 2010).

Depuis lors, le temps a fait son œuvre. Les bâtiments lui résistent peu, surtout ceux construits plus tardivement qui s'avèrent de piètre qualité. Leur dégradation est telle qu'en 1998, le Foyer laekenois entreprend un vaste programme de rénovation et de construction. Quatre nouveaux immeubles sont ainsi créés qui accueillent les familles nombreuses. Une crèche et un habitat communautaire y sont également prévus.



FIG. 1. FACE À LA VILLE : LA CITÉ MODÈLE © PHOTO : SÉBASTIEN BEZ, 2016.

Les lisières de la cité sont aménagées en espaces verts dont la conception est confiée à *Joining Nature & Cities* (JNC) en collaboration avec le paysagiste Gilles Clément. Durant la longue période de rénovation dont la fin est prévue en 2025, le Foyer assure le relogement aux personnes qui doivent déménager, mais ne garantit pas leur réinstallation, après les travaux, dans leur ancien logement ni d'ailleurs sur le site. La rénovation/reconstruction de la Cité Modèle s'appuie sur le respect de l'architecture moderne ; ainsi, seuls deux bâtiments de faible qualité architecturale sont démolis ; les espaces verts sont encore très présents malgré une légère densification du site ; le maintien des tracés en ligne droite, l'orthogonalité du site ainsi que la transparence de l'ensemble architectural due à la construction sur pilotis sont maintenus (Bernard, *op. cit.* : 10). Par contre, la rénovation actuelle s'emploie à atténuer, voire contrecarrer, ce qui fait le cœur idéologique du projet de la Cité Modèle. En effet dans le chef de l'équipe des architectes, en particulier Renaat Braem, la Cité Modèle (fig. 1) devait s'élever contre la ville traditionnelle « qui dessine un front de laideur auquel le nouveau quartier devra tenir tête grâce à une composition urbaniste agressive et défensive » (Braem, cité par Strauven, 1983 : 75 ; repris dans Braem, 1987). Si la barre-rempart, pour reprendre les propres termes de l'architecte, constituée par quatre immeubles se dressant devant la ville et la surplombant, persiste, la volonté manifestée par les architectes et le maître d'ouvrage en charge de la rénovation est de relier la Cité Modèle à son environnement immédiat. Des connexions visuelles sont imaginées, des espaces verts qui donnent envie de visiter et de traverser la Cité Modèle et des équipements dont l'attractivité

1

Selon une information recueillie auprès du Foyer laekenois, les premiers habitants « étrangers » arriveront dans la Cité au début des années 1980. Un certificat de bonne vie et mœurs leur était alors demandé. La logique implicite de peuplement du Foyer prévoyait alors un ménage « étranger » tous les deux niveaux.

2

On l'oublie trop souvent, mais c'est encore le cas aujourd'hui. Le logement social, en regard du marché locatif privé, est considéré par les nouveaux arrivants et les demandeurs de logements sociaux comme une amélioration notable de leurs trajectoires résidentielles (Schaut, 2012).

3

À propos de l'appauvrissement de la population habitante des logements sociaux bruxellois, les statistiques de la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (S.L.R.B.) sont éloquentes : en 2014, le coefficient de revenu moyen de la population entrante est de 0,77 (à savoir qu'il atteint un peu plus que les 7/10 du revenu moyen de l'ensemble de la population habitante des logements sociaux de la Région de Bruxelles-Capitale), il est de 0,91 pour la population présente et de 0,99 de la population sortante (voir les statistiques 2014 de la S.L.R.B. – données non publiées).

4

Le logement social bruxellois était et est encore géré soit par des sociétés communales de logements sociaux, soit par des coopératives de locataires.

dépasserait l'échelle locale sont créés. « Le tracé organique des frontières de la Cité [M]odèle contraste avec les tracés orthogonaux de Braem » (Griffay et al., 2016). Les mots, pour parler de la Cité Modèle, ont résolument changé. Le Foyer laekenois le confirme quand il décrit le projet en ces termes : « L'équipe architecturale a réalisé une analyse urbanistique approfondie de l'empreinte de la cité dans son environnement immédiat. Car le projet doit s'intégrer harmonieusement au développement à venir de l'ensemble du quartier » (« Introduction », 2008 : 2).

Si le temps a modifié l'architecture et l'urbanisme du site, il a aussi changé la sociologie de la population habitante, comme c'est d'ailleurs le cas dans d'autres cités de logements sociaux à Bruxelles et en Belgique. Pensé dans un premier temps pour accueillir des populations ouvrières et employées¹ pour lesquelles l'accession au logement moderne signifiait un surplus de confort et d'équipement², le Code, du promulgué en 1993 par le gouvernement de la toute jeune Région de Bruxelles-Capitale, objective et modifie en profondeur les critères d'attribution des logements sociaux afin qu'ils bénéficient en priorité aux populations les plus précarisées (Schaut, 2003). Les profils sociologiques des populations arrivantes s'en voient profondément modifiés : elles sont socio-économiquement plus vulnérables³ et constituées, pour une part importante, de familles nombreuses, pour certaines, monoparentales (Bernard, 2008). Leur degré de stabilité dans le logement est plus faible.

Dans le même temps, les logiques de peuplement ont changé : avant 1993, l'accès au logement social constituait souvent un instrument local de rétribution contre « services rendus » dans une logique clientéliste. Dit autrement, l'obtention d'un logement était liée à la proximité des demandeurs avec les politiques locaux, par ailleurs administrateurs des sociétés communales de logements sociaux⁴. Après 1993, si un tel système d'attribution ne disparaît pas entièrement, notamment grâce à des exceptions prévues par l'ordonnance régionale, il est fortement affaibli. Les logiques de peuplement des logements sociaux sont désormais davantage régulées et contrôlées par les autorités régionales. Pour les anciens habitants, l'installation des « nouveaux » a parfois été vécue, et l'est encore, comme le signe d'une forme de déclassement social et symbolique (Schaut, 2000b).

Concernant la Cité Modèle, les statistiques de population de 2010 (Dekeuleneer, *op. cit.* : 12) y montrent une forte représentation à la fois des jeunes entre 0 et 19 ans et des personnes âgées au-delà de 60 ans installées dans la cité depuis de nombreuses années.

Rapportées aux statistiques de population de la Région de Bruxelles-Capitale (Observatoire de la santé et du social, 2010), elles révèlent une surreprésentation de ces deux catégories d'âge dans la Cité Modèle (comme, d'ailleurs, dans les logements sociaux bruxellois). Les entretiens avec les habitants, analysés dans la troisième partie de l'article et où il est beaucoup question des relations de coprésence entre ces deux groupes de population, révèlent, d'une manière plus sensible, la prégnance de cette donnée générationnelle.

II. L'ARCHITECTURE MODERNE ET SES IMPENSÉS SPATIALISTES : LES TERMES D'UN MAUVAIS DÉBAT

L'idéologie de l'architecture moderne s'inscrit dans l'idée du progrès et dans la croyance qu'une architecture nouvelle, détachée des traditions et des conservatismes, contribuerait à la création d'un homme nouveau, solidaire, échangeant et détaché de sa classe sociale d'origine (Chamboredon et Lemaire, 1970 : 15). Il s'agit de bâtir un monde progressiste qui prend le contre-pied d'une société ayant montré son inhumanité et sa finitude lors de la Première Guerre mondiale⁶ (Van Loo, *op. cit.* : 50). Les architectes participent à l'avant-garde intellectuelle et ont un rôle important à jouer dans l'avènement de cette nouvelle société. Plus concrètement, leur rôle est d'éclairer les usagers et de leur dévoiler la bonne manière d'occuper un cadre de vie « adéquat », quitte à ce que la réception de leur projet se fasse « au forceps ». Claude Parent, grand architecte moderne de la seconde moitié du xx^e siècle, écrit :

Je veux que l'architecture résiste au mental malade de l'homme au lieu de l'accompagner dans sa maladie. Je veux faire en sorte qu'elle demeure saine, virile, au milieu de toute cette démobilitation du monde et se manifeste de façon à s'opposer à l'homme tel que maintenant il croit être pour mieux servir tel qu'il est au fond de lui-même ou tel qu'il le deviendra. C'est ce futur de l'espèce que je dois servir (...). Je dresse l'architecture d'abord contre l'homme afin qu'elle ne réponde à aucune de ses bassesses, à aucune de ses soumissions... L'architecte est peut-être le seul homme au monde qui assume une telle situation. » (Parent, cité par Voyé, 1976 : 381).

Renaat Braem, l'architecte le plus connu de la Cité Modèle, dans son essai *Het schoonste land ter wereld* (litt. « Le pays le plus beau du monde », 1987), illustre, lui aussi, son opposition aux anciens modèles, tant architecturaux que politiques :

La ville capitaliste étouffe dans ses propres excréments (...) de l'intérieur des habitations [de la Cité Modèle, nldr] on pourra voir toute la marée résidentielle bruxelloise... Plus près l'expansion banale de

6

Du moins à ses débuts ; au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'architecture moderne emprunte également les voies du capitalisme triomphant de la société fordiste (Genard, 2007 ; Van Loo, *op. cit.*).

*ce que l'on nomme des cités-jardins et des lotissements en friche, dessine un front de laideur auquel le nouveau quartier devra tenir tête grâce à une composition urbaniste agressive et défensive. Ceci est la base de toute la conception : construire, face au chaos des rues tracées au hasard, remplies à Bruxelles de bâtiments particulièrement incohérents, un îlot d'ordre et de clarté consciemment articulé. Elle ne pourra s'exprimer autrement que dans une composition orthogonale de lignes et de plans... [ndlr : plus loin, à propos du centre culturel, il dit encore] un monument à l'angle droit qui doit conférer au lieu un caractère élevé. L'idée qui est à l'origine de cette plastique est le motif de l'angle droit, entouré d'une ellipse et décoré avec les symboles de la terre, de l'air, du feu et de l'eau, pour exprimer que l'homme, au milieu des éléments de la nature qui l'entourent, manifeste sa volonté de domination à travers le signe de l'angle droit, signe de l'ordre humain qui exprime aussi cette idée qui pénètre toute activité humaine progressiste : agir pour changer. » (Braem, *op. cit.* ; cité par Strauven, *op. cit.* : 72, 73, 102)*

Selon Chamboredon et Lemaire (*op. cit.*), cette croyance selon laquelle un nouveau cadre matériel est à même de créer une société nouvelle se révèle en tout point utopique. Comme souvent, les faits sociaux sont plus complexes et plus têtus. Les cités nouvelles étudiées par les deux sociologues, nées d'un besoin de logement à la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la rencontre entre des architectes modernes et des municipalités de gauche et poursuivant un objectif de mixité sociale la plus à même de créer un « Homme nouveau », ne donnent pas les résultats escomptés. La proximité spatiale ne crée ni la proximité sociale ni un bonheur également partagé. Les différences sociales et culturelles, disent-ils encore, ont même tendance à s'y approfondir au détriment des membres des classes sociales les plus populaires qui subissent un sentiment de relégation sociale et symbolique. Bref, le miracle moderne ne résiste pas à l'épreuve de la ténacité du social. L'espace ne peut pas changer le monde. Y croire, c'est céder à l'illusion spatialiste (Pinson, 2000).

Les années 1980 et suivantes produisent une critique forte de l'architecture moderne et des logements collectifs sociaux à qui elle a donné le jour à la fois au nom de leur faible qualité constructive et des difficultés de coexistence qu'ils abritent et surtout génèrent. Camille Canteux (2014) a étudié les représentations que les grands ensembles modernes français ont suscitées dans les films, que ceux-ci soient des documentaires ou des fictions. Son analyse révèle la permanence de certaines d'entre elles comme l'idée que les grands ensembles sont un lieu à part qui n'appartient pas à la ville et qui obéit à des codes qui lui sont propres (Füzessery, 2015 : 2). Cependant, au cours du temps, ce statut d'objet urbanistique non identifié est connoté différemment : de modèle à suivre, il devient l'objet de critiques fortes, comme le sont les populations qui y habitent (Canteux, *op. cit.* : 123). En ce début du XXI^e siècle, les médias,

des politiques et des scientifiques évoquent ces cités en y pointant le mal-vivre de ses habitants, l'insécurité et la difficulté du « vivre ensemble » (Merlin, 2010). La question sociale s'y matérialiserait avec force (Stébé et Maréchal, 2009). L'architecture moderne ne sauve plus le monde, elle le condamne. Or présenter celle-ci comme la responsable des « pathologies sociales » urbaines contemporaines au point que, parfois, on la détruit à grands coups d'explosifs et que l'on en médiatise la disparition, engage la critique dans les mêmes termes spatialistes que ceux utilisés à sa naissance. Serait-il donc juste de dire que cette architecture-là, à elle toute seule, engendrerait de telles épreuves sociales ? L'analyse qui suit portant sur les signes de l'attachement que les habitants de la Cité Modèle manifestent à son égard met à mal cette approche par trop spatialiste et déterministe, sans réfuter pour autant le jeu que peut y jouer ce type d'architecture dans un contexte de précarité et de contrainte sociale forte.

III. LA CITÉ MODÈLE ET SES HABITANTS : UN PROCESSUS D'ATTACHEMENT COMPLEXE

Avant de préciser ce qui attache les habitants à leur espace de vie que constitue la Cité Modèle, il importe, d'une part, de déterminer les contours méthodologiques de ce qu'il faut considérer comme le début d'un travail empirique de plus longue haleine. À ce stade, ce qui suit provient de plusieurs sources : une connaissance de la Cité Modèle comme voisine, une recherche portant sur les ressorts de la participation dans les logements sociaux bruxellois, en particulier dans la Cité Modèle (Schaut, 2003), une recherche menée en 2012-2013 avec des étudiants de l'Université Saint-Louis à l'occasion d'un festival culturel initié par le Koninklijke Vlaamse Schouwburg (KVS) et une enquête de terrain menée en 2016 avec des étudiants de la Faculté d'architecture de l'ULB⁷. Enfin, cette partie d'article repose encore sur un documentaire sonore initié par « Bruxelles nous appartient », *La théorie des blocs* (2014), fait d'entretiens avec des habitants de la même cité.

D'autre part, la notion d'attachement mérite, elle aussi, d'être mieux définie. Si certains auteurs la lient au sentiment de bien-être ou au sentiment de perte quand l'objet de l'attachement se dérobe (Guérin-Pace, 2007 : 155), d'autres en soulignent l'ambivalence. À commencer par le *Dictionnaire historique de la langue française* (Rey, 1992 : 137) qui nous apprend que le verbe attacher vient du nom ancien *estache*, signifiant le « pieu », ce qui révèle, presque brutalement, la dimension physique de l'action. Cette définition s'est maintenue au cours du temps. Le verbe continue son histoire et est utilisé, dès le XII^e siècle, au sens figuré « avec une valeur psychologique ». Il signifie alors « "lier par un rapport", que ce soit de contrainte ou de devoir, de sujétion ou d'amour,

7

Ces deux recherches s'inscrivent dans un dispositif pédagogique interne aux deux Facultés, elles n'ont pas fait l'objet de publication. Elles reposent, entre autres, sur des entretiens d'habitants dont des extraits sont repris dans l'article.

et, beaucoup plus tard (1622) avec une valeur intellectuelle pour “joindre en esprit”. Le premier sens se réalise surtout au pronominal, en relation avec le dérivé attachement ». L’attachement se déploie donc autour d’affects aussi diversifiés que la contrainte, la sujétion ou encore l’amour, à moins de ne considérer que, pour exister, il doit les suggérer tous en même temps. La contrainte ne s’oppose pas à l’amour, l’attachement peut se construire dans un contexte de contrainte forte. Chamboredon et Lemaire (*op. cit.*) révèlent, eux aussi, l’ambivalence de la notion d’attachement en la livrant à l’enquête sociologique. À propos de ce qui lie, dans les années 1960, les habitants de la ville nouvelle de Massy à leur habitat, ils montrent que leur attachement est corrélé à leurs conditions d’existence. En situation de contraintes fortes, les habitants savent qu’ils n’ont pas d’autre choix résidentiel que la cité. En s’y attachant, ils font de « nécessité vertu » (Bourdieu, 1992 : 137). « L’attachement que les gens ont de leurs immeubles vient-il de ce qu’ils s’y plaisent ou de ce qu’ils y sont attachés ? » (Chamboredon et Lemaire, *op. cit.* : 11). Les entretiens paraissent confirmer cette seconde définition s’ouvrant à la complexité des sentiments.

Revenons à la question : comment les habitants jugent-ils et vivent-ils la Cité Modèle ? À quoi s’attachent-ils ? Dans quelles circonstances ? Quand ? Pour répondre à ces questions banales d’apparence, quelques pistes peuvent être avancées.

LES « HABITANTS » : UNE CATÉGORIE À DÉCONSTRUIRE

La Cité Modèle abrite des personnes et des familles qui ont toutes un statut de locataires sociaux définis par le Code du logement, mais qui n’ont pas nécessairement les mêmes trajectoires résidentielles et sociales : certains, qu’on nomme souvent les anciens habitants, y vivent depuis longtemps, parfois depuis la création de la Cité, d’autres y sont depuis moins longtemps et ont accédé au logement social grâce au Code de 1993 ; d’autres encore y sont depuis peu et n’y resteront peut-être pas longtemps. Certains sont seuls, d’autres en famille, parfois monoparentale ; certains sont âgés, d’autres sont jeunes (la surreprésentation de ces deux catégories d’âge on l’a dit, étant d’ailleurs une caractéristique forte de la cité) ; certains revendiquent une culture bruxelloise enracinée au lieu, parfois exclusive et excluante à l’égard de ceux qui sont considérés comme n’en faisant pas partie (Barth, 1995) ; d’autres, tout en revendiquant leur appartenance aux blocs de la cité, sont tout autant attachés à l’histoire de leurs parents étroitement liée à l’immigration. Finalement, derrière une certaine homogénéité sociale, conditionnée par l’évolution des politiques gouvernant les logiques de peuplement, c’est l’hétérogénéité sous toutes ses formes, genrée, générationnelle, culturelle, microgéographique (des habitants se distinguant par les blocs qu’ils habitent), qui prédomine.

Ces spécificités complexifient la réponse à la question de l'attachement : la catégorie « habitants » s'avérant peu pertinente et trop englobante pour saisir les processus à l'œuvre. Ceux-ci sont étroitement liés à l'histoire des individus : selon que la cité soit considérée comme la chance de la vie d'une dame chef de famille en recherche d'un logement en urgence, « la Cité Modèle m'a sauvée » dira-t-elle⁸, ou, comme un signe de déclassement social pour une ancienne habitante qui a vu ses voisins partir alors qu'elle est restée, que la Cité soit le lieu où l'on a grandi, que l'on aime, mais où, comme c'est le cas d'un jeune de 25 ans, on n'aimerait pas fonder une famille, l'attachement prend des contours différents et est plus ou moins teinté de passion, de rejet, de honte ou de colère. L'épaisseur de l'ambivalence est liée au monde des possibles que se construit l'individu, lui-même enchâssé dans un monde social fortement situé.

8

Les extraits d'entretien qui suivent ont été effectués par les étudiants du séminaire de méthodologie de recherche en socio-anthropologie, B3 (2016), Faculté d'architecture de l'ULB. Qu'ils en soient ici tous remerciés !

LA MATÉRIALITÉ COMME OBJET D'ATTACHEMENT

Pour le sociologue Antoine Hennion, l'attachement se construit au travers de plusieurs médiations : l'objet sur lequel il porte, le corps qui le ressent, les autres personnes sur lesquelles s'appuie l'individu pour le manifester et les lieux qui le concrétisent (Hennion, 2004, cité dans Legrain, 2016). Si l'attachement à la Cité Modèle entremêle à la fois les histoires résidentielles et sociales des individus, leurs mémoires et, pour certains, un sentiment d'appartenance non seulement à un quartier de logements sociaux mais aussi à un collectif (celui, par exemple, des voisins ou des anciens habitants), la matérialité du lieu, son architecture et sa nouvelle réputation contribuent aussi à attacher les habitants à la Cité Modèle. Dans les entretiens, certains lieux sont souvent cités.

Les coursives qui constituent les couloirs extérieurs de certains immeubles sont une des caractéristiques architecturales de la Cité connotées favorablement. « C'est un des immeubles où il y a des coursives même aux étages et donc on est trois voisines à faire pousser plein de plantes depuis des années et quand on arrive sur notre coursive on voit des jardins suspendus, c'est magnifique ! [...] on essaie quand même que ce soit agréable et on est mieux sur la coursive qu'à l'intérieur. En tout cas chez moi c'est le cas, ma coursive est plus jolie que l'intérieur » (V., 52 ans). Ces coursives sont l'objet d'appropriations individuelles et collectives (fig. 2). Certains notent cependant qu'au-delà d'une certaine hauteur, le vertige les freine. Par contre, les coursives des immeubles 6 et 7, ouvertes à tous, et lieu de passage et de raccourci, sont peu appropriées (fig. 3). Les micromondes constitués par le proche voisinage supposent la constitution même temporaire d'un espace propre, configuré et qualifié par ceux qui en font partie. Ainsi, ces micromondes quittent leur statut d'espaces intermédiaires, ni privés ni publics, très nombreux dans la Cité Modèle (Flamand, 2008).



FIG. 2. *DES COURSIVES HABITÉES* © SOURCE : SÉBASTIEN BEZ, 2016.



FIG. 3. *DES COURSIVES TRAVERSÉES* © SOURCE : CLÉMENT DAT-SÉNAC, 2016.

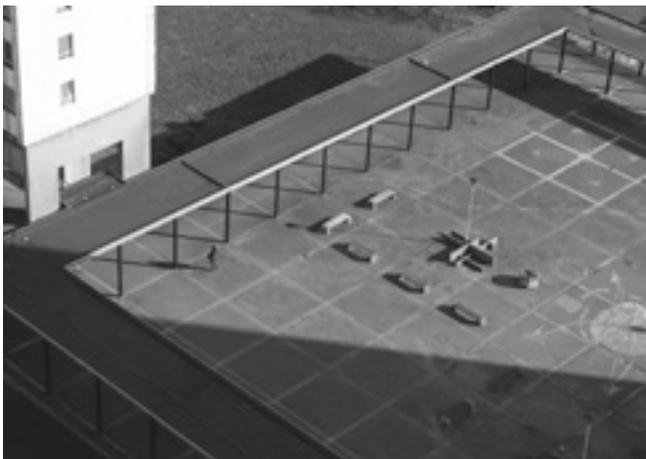


FIG. 4. LA PLACE HAUTE © SOURCE : CLÉMENT DAT-SÉNAC, 2016.



FIG. 5. UNE VUE IMPRENABLE © SOURCE : SÉBASTIEN BEZ, 2016.



FIG. 6. FENÊTRES SUR VILLE © SOURCE : AMAL AHARAG, 2016.

Les espaces verts, une autre caractéristique forte de la cité, sont, eux aussi, des lieux à propos desquels les habitants interrogés disent leur attachement. À l'inverse d'un autre espace public du quartier, la place Haute, située au cœur de la Cité et des immeubles les plus hauts, qui n'est guère appropriée (fig. 4). Les habitants rencontrés y sont peu attachés : « On préfère se mettre dans un endroit plus tranquille, où il n'y a pas de passage, comme ça on n'est pas gêné et on ne gêne personne », disent des jeunes (Griffay et *al.*, 2016). Le reproche principal fait à la place Haute est qu'elle est l'objet potentiel de tous les regards des immeubles l'entourant. L'architecture moderne s'y fait trop voyeuse. En d'autres endroits, comme les parkings, elle se fait trop aveugle : en ne montrant pas assez, elle empêche le contrôle social informel.

Si les lieux supports de l'attachement semblent être ceux qui favorisent l'appropriation et la constitution d'espaces électifs, les micromondes, l'image même de la Cité Modèle suscite, elle aussi, des commentaires positifs, voire romantiques, de la part des habitants rencontrés. Les « blocs » qui laissent le vent s'engouffrer et « ouvrir toutes les fenêtres » permettent des vues sur Bruxelles auxquelles ne peuvent prétendre « les bourgeois d'Uccle [qui, ndlr] ne verront jamais ça⁹ » (fig. 5 et 6). Ici, l'architecture, mais aussi son image et sa nouvelle renommée soutiennent positivement l'attachement.

9

Ces deux citations sont extraites de *La théorie des blocs* (2014).

DES ÉVÉNEMENTS QUI POUSSENT À L'EXPOSITION DE L'ATTACHEMENT HABITANT

L'attachement se saisit, se vit et s'exprime aussi à l'occasion d'événements (Bensa et Fassin, 2002), permettant aux habitants, les obligeant presque, à manifester et à rendre compte de leurs compétences à s'attacher et à se détacher de l'espace physique et à le faire sien ou pas (Hennion, 2004). Comme le soulignent Bensa et Fassin, l'événement non seulement autorise la révélation de l'invisible, ici, l'attachement ordinaire à un lieu, mais aussi performe le réel : ce qui est de l'ordre du banal devient extraordinaire (Bensa et Fassin, *op. cit.* : 6). L'attachement à la Cité Modèle n'échappe pas à ce double processus de révélation et de performance à l'occasion de l'événement. Mais de quels événements parle-t-on ? Plusieurs d'entre eux racontent l'histoire récente du lieu : les 50 ans de la Cité Modèle fêtés en 2008 et qui ont attiré le regard des Bruxellois, participant ainsi largement à la patrimonialisation de son architecture. Une exposition, un ouvrage, un documentaire ont laissé une large place aux paroles des habitants qui exprimaient de manière souvent enchantée leur attachement à la Cité. Un autre événement, plus récent, qui l'a aussi amplifié est la réhabilitation de la Cité Modèle entamée, on l'a dit, dès 2008. La peur du déménagement dans le cadre du projet de rénovation, redoublée par la crainte qu'il ne se fasse hors du site, pousse des habitants, dont certains sont des jeunes, à dire leur attachement à la Cité telle qu'elle fut et, pour certains, à regretter un passé largement mythifié.

La crainte, voire l'opposition au projet de rénovation qui, pour certains habitants, serait plus attentif à l'ouverture du site à son environnement qu'à leurs besoins réels, révèle tout autant l'attachement des opposants à la Cité « d'avant » que la peur du changement et l'insécurité que le projet génère.

Les conditions mêmes de l'expression de l'attachement peuvent constituer des microévénements et favoriser sa performance. En l'occurrence ici, elle s'est faite au travers d'entretiens destinés à être médiatisés dans l'espace public (documentaires sonores, expositions, articles de sociologues et d'architectes). Dans son article, Pierre Gilbert analyse les contours du stigmatisme résidentiel souvent évoqué dans les études sur les quartiers populaires (2012 : 61). Lors des entretiens à leur propos, les habitants soit affichent leur distance à l'égard du voisinage, soit expriment, souvent avec emphase, les qualités du quartier habité. L'auteur y voit, dans le premier cas, une stratégie inconsciente de ces habitants pour se démarquer du voisinage devant un enquêteur dont ils présument qu'il a *de facto* une mauvaise opinion du quartier. Il s'agit, dès lors, de détourner ce stigmatisme résidentiel vers les voisins pour montrer que l'on n'est pas du même monde (*ibid.* : 62). Dans le second cas, en démontrant les qualités supérieures du quartier, les habitants retournent le stigmatisme vers ceux hors du quartier. L'auteur ajoute encore que ces deux types de discours sont éloignés des pratiques réelles de voisinage, elles y sont soit cachées, soit sublimées. Les entretiens avec les habitants de la Cité Modèle ont surtout laissé émerger la seconde tendance soit l'hyperbolisation de leur habitat et un fort sentiment communautaire. Ils s'insurgent quand les médias parlent de « Cité mortelle » (V., 52 ans), de « Cité poubelle » (Z., 19 ans). « Parce que quand tu dis : j'habite à la Cité Modèle, ils te regardent comme ça [avec des] "grands yeux". Tu vois... "tu habites où ?" Et tu dois commencer à expliquer "mais oui c'est calme et tout"... » (R., 18 ans). « *Ils exagèrent, tu vois, des petits vols là, il y en a dans tous les quartiers, mais eux ils font de suite "grand banditisme", "bandes urbaines", "arrachage de sac[s]", "vol avec violence", tu vois, ils font tout un cinéma mais quand tu regardes, c'est un bête vol. Et ça porte une mauvaise image sur cette cité* » (M., 17 ans).

CONCLUSION : POUR UNE ARCHITECTURE VÉCUE

L'architecture moderne n'a provoqué ni le Grand Soir de l'habitat ni les ravages sociaux souvent décrits ; elle fait, comme d'autres architectures et matérialités, avec l'épaisseur du social comme ce dernier fait avec elle. L'analyse des logiques de l'attachement le montre : ce n'est qu'au cœur des liens que les habitants, leur histoire individuelle et collective, leurs mémoires, mais aussi les bailleurs sociaux, les politiques de logement, les architectes tissent avec un lieu, une matérialité, ses qualités et ses parfois gros défauts, qu'il est possible de voir un peu plus clair dans ce grand écheveau de récits et de pratiques.

Cet article porte donc son regard sur une étude de cas bien située dans le « premier monde », et pas le « Sud planétaire », comme les autres exemples que ce numéro de la revue *CLARA Architecture / Recherche* investigate, cherchant à comprendre le sort des utopies modernes qui y sont transplantées et appropriées. Mais ne l'ont-elles pas toujours été ; l'opération de transplantation se faisant au gré des usages de leurs habitants, qu'ils soient locataires de logements sociaux à Laeken ou à Bujumbura, mais aussi d'autres acteurs et en fonction de contextes particuliers ? Certes, le phénomène de la double imposition liée à la colonisation n'eut pas lieu à la Cité Modèle, mais le décalage entre l'intention du projet architectural et ce que ses usagers en font est, lui aussi, bien présent. Ce décalage est certes le signe d'un rapport de domination entre ceux qui sont en capacité d'imposer un modèle et ceux qui n'ont d'autre choix que de s'y conformer, mais, dans le même temps, il démontre les compétences des usagers, des acteurs dits faibles, à contourner les prescrits contenus dans les intentions. Une chose est sûre, quel que soit le lieu où s'opère la transplantation et en y regardant de plus près, ces compétences ordinaires prennent du relief et organisent des résistances, souvent précaires, parfois temporaires, avec les discours médiatiques, politiques et scientifiques dominants. À ce titre-là, elles méritent d'être prises au sérieux.

Christine Schaut est docteure en sociologie. Elle enseigne l'anthropologie de l'espace et coordonne l'option Architecture et Sciences humaines à la Faculté d'architecture La Cambre-Horta de l'Université libre de Bruxelles et l'enquête de terrain à l'Université Saint-Louis - Bruxelles. Elle est directrice du centre de recherche C.L.A.R.A. et coordinatrice du laboratoire Sasha. Elle est également membre du Centre d'études sociologiques à l'USL-B. Ses domaines de recherche portent sur la mise à l'épreuve des politiques de la ville et de leurs référentiels, sur les logiques de réception des espaces, sur les usages urbains minoritaires et sur la démarche ethnographique. Elle a publié des articles sur ces thèmes dans des revues comme *Espaces et Sociétés*, *les Cahiers internationaux de sociologie*, *Sociologie et Sociétés* ou encore la revue *CLARA architecture/recherche*. Très récemment, elle a écrit le premier chapitre de l'ouvrage paru en 2016 aux Presses universitaires Saint-Louis – Bruxelles et dirigé par Florence Delmotte et Denis Duez, *A-t-on encore besoin des frontières pour penser la communauté politique ?* Le chapitre s'intitule « Des murs et des passages. Une approche socio-anthropologique de la frontière ».

BIBLIOGRAPHIE

« Introduction » (2008), *Toc-Tok*.

Le trimestriel du Foyer laekenois, numéro spécial hors-série « La Cité Modèle d'hier, d'aujourd'hui et de demain ».

Consultable : http://www.foyerlaekenois.be/srcpresse/pdf/fr/TocTok_HS_FR.pdf [disponible le 19 avril 2016].

La théorie des blocs, 2014. Documentaire radiophonique. Réalisé par KARIM AKALAY. FR, Belgique : BNA-BBOT (Bruxelles nous appartient / Brussel behoort ons toe).

BARTH, F. (1969) 1995. « Les groupes ethniques et leurs frontières », dans P. Poutignat et J. Streiff-Fenart, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, p. 203-249.

BAUDIN, G. 2001. « La mixité sociale : une utopie urbaine et urbanistique », *Revue du CREHU*, 2001.

BENSA, A. ; FASSIN, D. 2002. « Les sciences sociales et l'événement », *Terrain*, numéro spécial « Qu'est-ce qu'un événement ? », n° 38, p. 5-20.

BERNARD, P. ; DE PANGE, I. ; LECLERCQ, J.-M. ; MOUTURY, S. 2008. *La Cité Modèle à Bruxelles. Vie(s) d'un grand projet*, Bruxelles, Aparté.

BERNARD, N. 2008. « Les mutations du logement en région bruxelloise », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1993, p. 7-49.

BOURDIEU, P. 1992. *Les règles de l'art*, Paris, Le Seuil.

BRAEM, R. 1987. *Het schoonste land ter wereld*, Louvain, Kritak.

- CANTEUX, C. 2014. *Filmer les grands ensembles*, Paris, Creaphis.
- CHAMBOREDON, J.-C. ; LEMAIRE, J.-C. 1970. « Proximité spatiale, distance sociale », *Revue française de sociologie*, vol. xi, n° 1, p. 3-33.
- de CERTEAU, M. 1980. *L'invention du quotidien*, Vol. 1 « Arts de faire », Paris, Gallimard.
- DEKEULENEER, G. 2010. *Le rôle fédérateur de l'enjeu socioculturel dans le logement social*, Rapport de fin de formation BAGIC, Nivelles, CESEP.
- FLAMAND, A. 2008. *L'invention des espaces intermédiaires dans l'habitat*, thèse de doctorat, Université de Paris Est, non publiée.
- FUZESEY, S. 2015. « Les grands ensembles : généalogie d'un rejet », *Métropolitiques*, Consultable : <http://www.metropolitiques.eu/Les-grands-ensembles-genealogie-d.html> [disponible le 19 avril 2016].
- GENARD, J.-L. 2007. « Architecture et réflexivité », dans Ph. Vienne (sous la dir. de), *Vivre ensemble au XXI^e siècle. Actes du Colloque international de l'Institut de sociologie, 6-7 octobre 2005*, Bruxelles, ULB-Institut de sociologie, p. 387-403.
- GILBERT, P. 2012. « L'effet de légitimité résidentielle : un obstacle à l'interprétation des formes de cohabitation dans les cités H.L.M. », *Sociologie*, vol. iii, n° 1, p. 61-74.
- GOFFMAN, E. 1975. *Stigmate*, Paris, Éditions de Minuit.
- GRIFFAY, L. ; HAJINE, H. ; TIRON, H. 2016. *Les tours de logement. Satisfaction ou frustration ?*, [travail d'étudiants inédit : séminaire de méthodologie de recherche en socio-anthropologie], Faculté d'architecture de l'ULB.
- GUERIN-PACE, F. 2007. « Le quartier entre appartenance et attachement : une échelle identitaire », dans J.-Y. Authier, M.-H. Bacqué, F. Guerin-Pace (sous la dir. de), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La Découverte.
- HENNON, A. 2004. « Une sociologie des attachements. D'une sociologie de la culture à une pragmatique de l'amateur », *Sociétés*, n° 85, p. 9-24.
- KAUFMANN, J.-Cl. 1996. *L'entretien compréhensif*, (Coll. Sociologie : 128), Paris, PUF.
- LEFÈVRE, H. 1974. *La production de l'espace*, Paris, Anthropos.
- LEGRAIN, L. 2016. *Entre corps, espace et matérialité : pour une écologie de l'attention*, Bruxelles, ULB, document non diffusé.
- MBEMBE, A. 2000. *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala.
- MERLIN, P. 2010. *Les grands ensembles*, Paris, La Documentation française.
- MUSEUX, B. 2016. *La cité est un village*, [travail d'étudiant inédit : séminaire de méthodologie de recherche en socio-anthropologie], Faculté d'architecture de l'ULB.
- PINSON, D. 2000. « De la connaissance du produit à la maîtrise du progrès », dans P. Bonnin (sous la dir. de), *Architecture, espace pensé, espace vécu*, Paris, Éditions Recherche, p. 207-220.
- REY, A. (sous la dir. de) 1992. *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert.
- SCHWARTZ, O. 1990. *Le monde privé des ouvriers*, Paris, PUF.
- SERFATY-GARZON, P. 2003. « L'appropriation », dans M. Segaud, J. Brun et J.-C. Driant (sous la dir. de), *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin, p. 27-30.
- SCHAUT, C. 2000a. « La dimension spatiale des relations de quartier et les effets de la territorialisation des contrats de sécurité », dans L. Van Campenhoudt et al. (sous la dir. de), *Réponses à l'insécurité. Des discours aux pratiques*, Bruxelles, Labor, p. 21-44.
- SCHAUT, C. 2000b. « Le sentiment d'insécurité comme fait social total : le cas d'un groupe de paroles », dans L. Van Campenhoudt et al. (sous la dir. de), *Réponses à l'insécurité. Des discours aux pratiques*, Bruxelles, Labor, p. 71-94.
- SCHAUT, C. 2003. « Une participation sur ordonnance : le cas des conseils consultatifs des locataires en Région de Bruxelles-Capitale », *Espaces et Sociétés*, n° 112, p. 41-58.
- SCHAUT, C. 2012. « Entre attachement et rejet. L'analyse des relations ambiguës qui lient et délient les habitants de logements sociaux à leur architecture », dans P. Ardenne et B. Polla (sous la dir. de), *Architecture émotionnelle : matière à penser*, Lormont, Le bord de l'eau.
- SMETS, M. 1977. *L'Avènement de la cité-jardin en Belgique : histoire de l'habitat social en Belgique de 1830 à 1930*, Bruxelles, Mardaga.
- STÉBÉ, J.-M. ; MARCHAL, H. 2009. *Mythologie des cités-ghettos*, Paris, Le Cavalier Bleu.
- STRAUVEN, F. 1983. *Renaat Braem*, Bruxelles, AAM.
- VAN LOO, A. 2003. *Dictionnaire de l'architecture en Belgique*, Bruxelles-Anvers, Fonds Mercator.
- VOYÉ, L. 1976. « Production et appropriation de l'espace : règles et modalités différentielles », dans P. Korozek-Serfaty (sous la dir. de), *Actes de la 3^e Conférence internationale de psychologie de l'espace construit. Université Louis Pasteur, Strasbourg, 21-25 juin 1976*, Louvain-la-Neuve, Ciaco, p. 377-399.